MEESCHAERT
Asset Management

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAM GLOBAL PROPERTY - Part E - Code ISIN : FR0013528510

Cet OPCVM est géré par **MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT**

Objectifs et Politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir une performance, nette de frais, supérieure à l'indice composite composé de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR (dividendes nets réinvestis) et de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

Indicateur de Référence : L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice composite composé à 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR (Code Bloomberg : NEPEU) et de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR (Code Bloomberg : TRGNAE).

Politique d'investissement : Le fonds est investi de 75% minimum à 100% maximum de l'actif net, en actions de sociétés cotées du secteur immobilier et de foncières cotées, de toutes zones géographiques et notamment en zone Euro et en Amérique du Nord, avec une limite de 30% maximum de l'actif net pour les pays émergents et de toute capitalisation, avec une limite de 50% maximum de l'actif net pour les petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards €).

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active et discrétionnaire. Le gérant visera, sans que ce soit une contrainte, une allocation cible du portefeuille action de 50% sur la zone EURO et 50% sur la zone Amérique du Nord (hors pays émergents le cas échéant).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le processus de sélection des titres repose sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés, de leurs portefeuilles d'actifs, de leurs indicateurs financiers et s'appuiera notamment sur les trois critères suivants :

- Qualité des actifs immobiliers détenus par la société : nature des actifs sous-jacents (logements / bureaux / commerces…) ; situation géographique (pays, ville, centre / périphérie…) ; impact environnemental (efficacité énergétique, certifications, biodiversité…) ; qualité et diversité des locataires notamment au regard de leur activité.
- Qualité de la gestion de la société : structure de l'actionnariat ; qualité du management ; stratégie d'investissement (« pipeline »), voire de désinvestissement, et la qualité de la mise en œuvre de cette stratégie ; capacité de maintenir un taux d'occupation élevé garantissant un flux de loyers ; capacité de faire progresser les loyers à moyen / long terme ; politique de la société en matière de distribution et de financement.
- Qualité des indicateurs financiers : niveaux de valorisation : actif net réévalué, discounted cash flows, comparaison des multiples boursiers ; décote par rapport à une estimation conservatrice des actifs détenus ; potentiel d'appréciation de la rentabilité et des cash flows ; évolution des taux d'occupation des locaux ; Analyse de l'endettement.

Cette politique de gestion peut conduire le gérant à sélectionner un nombre limité de valeurs et notamment à investir dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards de capitalisation) jusqu'à 70% maximum de l'actif net.

Le Fonds pourra également être investi jusqu'à 25 % de l'actif net sur les marchés de taux et ce, sans contrainte de notation, de zone géographique avec une limite de 30% pour les pays émergents, de duration et de répartition entre dette publique et dette privée.

Le Fonds pourra être exposé à un risque de change en conséquence de ses investissements sur des devises autre que l'euro jusqu'à 100 % de l'actif net du Fonds.

Le Fonds pourra intervenir, à des fins de couverture et/ou d'exposition, sur des instruments financiers à terme et optionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers et/ou de gré à gré, sur des contrats à terme et/ou options sur actions, sur taux, sur indices (indices actions, taux et/ou change).

La limite d'engagement du Fonds sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de son actif net.

Il en résultera l'exposition suivante :

Pondération des actifs :	Exposition Minimum	Exposition Maximum
Marché actions	75%	100%
Dont Small et Midcaps	*0%*	*70%*
Marché des Taux	0%	25%
Risque de Change	0%	100%
Pays émergents	0%	30%

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée minimale de placement recommandée : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux porteurs qui prévoient de racheter leurs parts avant 5 ans.

Investissement en OPC : jusqu'à 10% de l'actif net et le cas échéant pouvant être gérés par la Société de gestion.

Modalités de souscription et de rachat

Les ordres de souscription/rachat sont centralisés chaque jour avant 11 heures (1) sur la valeur liquidative datée en J auprès de : **CACEIS BANK** -89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

La valeur liquidative est calculée en J+1 et le règlement livraison des ordres de souscription/rachat intervient en J+2.
La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé

1 2 3 4 5 **6** 7

L'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie « 6 ».
Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de liquidité : Le Fonds peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre Fonds

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré conclus avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés et avoir un impact sur la valeur liquidative.

MEESCHAERT
Asset Management

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,00%
Frais de sortie	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué (sortie).

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	0.27%

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	10% de la surperformance du fonds par rapport à son indicateur de référence 50% FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR et 50% FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR.
	La commission de surperformance au titre de l'exercice clôturant le 31 décembre 2021 a été de 0.36%.

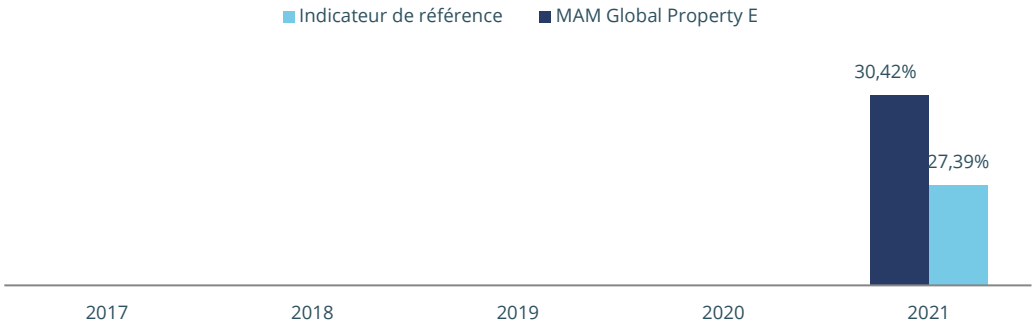
Pour plus d'information sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez-vous référer à la rubrique « Informations sur les frais, commissions et la fiscalité » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Commission de surperformance : La commission de surperformance se calcule selon la méthode de l'actif indicé sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre de l'année suivante. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part est négative, tout en restant supérieure à l'indice de référence**. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Performances passées de l'OPCVM



La devise de référence est l'euro (EUR).
Cet OPCVM a été créé le 25/08/2020.
La part E de cet OPCVM a été créée le 09/10/2020.
Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais courants, des commissions de performance et des commissions de mouvement.
Indicateur de référence : indice composite composé de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR et de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès de Meeschaert Asset Management Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75015 Paris ou contact-mam@meeschaert.com et sont accessibles sur le site internet de la société : www.meeschaertassetmanagement.com
Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible 24h/24h sur le site internet de la société : www.meeschaertassetmanagement.com

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet de la société.
Fiscalité : Selon votre régime fiscal et/ou la juridiction d'investissement de l'OPCVM, les plus ou moins-values et revenus éventuellement liés à la détention du Fonds peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de parts sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Le FCP est éligible aux contrats d'assurance vie. L'OPCVM n'est pas ouvert aux « US Persons ». (La définition de « US Persons » est disponible dans le prospectus accessible sur le site Internet de la société (www.meeschaertassetmanagement.com)
La responsabilité de Meeschaert Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La politique de rémunération du personnel de la société de gestion est disponible sur simple demande de l'investisseur.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'AMF.
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le numéro GP 040-00025 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : **19/09/2022**